

DEPARTEMENT
De Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
DE BRIEY

Canton
de LONGWY

COMMUNE DE LEXY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 OCTOBRE 2022

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	18
De votants	23

L'an deux mille vingt deux, le treize octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.ALLIERI Gérard, Maire.

OBJET
N° 2022-10-6

Approbation du PCS
(Plan Communal de Sauvegarde)

Étaient présents : MM.ALLIERI-BASSO-Mmes HENRY-FERNANDEZ-AUBERTOT-M.PESCE-Mmes LORIN-CRIDEL-RIQUET-LIGI-USELDINGER-M.LAPUH-Mmes PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.PERREY-COMMITO-Mmes GRANDMOUGIN-FONDEUR-M.ZANCHIN

Excusés :

M.LENOBLE ayant donné pouvoir à Mme LORIN-CRIDEL
M.SAUVLET ayant donné pouvoir à M.PESCE
M.SIBELLA ayant donné pouvoir à M.BASSO
M.SULLI ayant donné pouvoir à Mme FONDEUR
M.TURCHI ayant donné pouvoir à M.ALLIERI

Absents : M.CANON - Mme RUETTE-TYDEK

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 14 octobre 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 6 octobre 2022.

Le Maire,



La Commune s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan est constitué du diagnostic communal, les annuaires de moyens et de personnes qui devront être mis à jour.

Ces documents visent la gestion des risques majeurs (tempêtes, orages, sismicité, glissement de terrain...) et la prévention à la réaction opérationnelle organisée aux différentes échelles d'organisation territoriales.

Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable au Plan Communal de Sauvegarde.

Considérant les explications fournies,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

REÇU EN PREFECTURE

le 14/10/2022

Application agréée E.legalite.com

99_DE-054-215403148-20221013-2022_10_6-D

APPROUVE et ADOPTE ce plan communal de sauvegarde (PCS).

CHARGE le Maire de prendre l'arrêté portant création du PCS et le transmettre aux différents services et notamment en Préfecture.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 14/10/2022

Application agréée E-legalite.com